

Annexe IV: Le joussemet au niveau local

Le cadre de l'action

Monnaie de solidarité à vocation nationale, le joussemet est par principe appelé à mettre en valeur la solidarité sociale partout où elle se manifeste. Une bonne partie de cette solidarité étant le fait de rapports entre particuliers, cette manifestation est spontanée et le joussemet n'est là que pour en étendre l'expression au delà de la simple reconnaissance entre amis et connaissances. Mais à l'échelle locale, la commune fait office de relais naturel d'incitation. Pour des raisons pratiques, on s'attachera d'abord aux grandes villes, seules capables de justifier et de conduire un déploiement expérimental. On englobe sous ce titre aussi bien les communes proprement dites que les communautés urbaines et métropoles dont elles peuvent faire partie. Par commodité de langage, on parlera dans la suite de 'commune' et de 'mairie' en sachant que les organes concernés dépendront de chaque cas d'agglomération.

Dans une perspective de solidarité, la circulation du joussemet concerne une mairie à trois titres:

- la remise de joussejets aux particuliers et aux organisations faisant œuvre de mécénat local
- la remise de joussejets aux particuliers dont l'action traduit sur le terrain les axes de solidarité poursuivis par la commune
- la reprise de joussejets aux particuliers par la commune en vue de leur témoigner une reconnaissance officielle pour leurs actions

La prise en compte du mécénat local pour émettre des joussejets n'en change ni sa nature ni le processus associé. Ce dernier traite localement les déclarations des mécènes pour en vérifier la véracité et en valider la conformité avec les critères locaux existants. Lors de la phase d'expérimentation, on lui adjoindra temporairement l'émission des joussejets, avant de la confier à l'administration fiscale nationale. Rien n'interdit cependant à la mairie de reconnaître des actions de mécénat nouvelles en lien avec le déploiement local du joussemet comme:

- l'aide au financement du développement et de l'exploitation du projet local
- le don en nature de téléphones portables pouvant supporter le joussemet au profit des plus démunis

Par contre le versement et la perception de joussejets vis à vis des particuliers représentent des programmes nouveaux dont la définition incombe à la commune et dont le suivi se poursuivra même après le passage du joussemet à une échelle nationale. Mais s'y adjoindra alors la reprise de joussejets aux particuliers à titre fiscal.

Par principe, le contenu détaillé de ces programmes dépendra étroitement de l'action communale. Ce qui suit doit donc être pris comme un catalogue purement illustratif et certainement pas exhaustif. Mais ce catalogue devrait à terme voir son influence grandir en reprenant sous forme de bonnes pratiques le gain d'expérience collectif de la nation.

Il faut se rappeler que le principe d'une monnaie est de faciliter les échanges ou, pour le joussemet, la reconnaissance de la solidarité. Il n'est donc pas nécessaire que les personnes qui apportent leurs joussejets à

une mairie pour bénéficier des gestes de reconnaissance proposés soient les mêmes que celles à qui la mairie distribue des joussemets. Il est souhaitable au contraire que les joussemets diffusent en circulant dans toute la population.

Remise de joussemets au niveau local, hors mécénat

L'action d'une commune passe normalement par des programmes dont l'exécution est réalisée soit par les services municipaux eux-mêmes, soit en passant des contrats à des fournisseurs.

L'introduction du joussemet n'est pas destiné à modifier ce mode de fonctionnement, qui participe du monde marchand, salaires et factures étant libellés en euros. Mais en complément et au delà des effets marchands évoqués ci-dessus, le joussemet est destiné à reconnaître le comportement des particuliers lorsque celui-ci participe directement ou indirectement à la réalisation des objectifs visés par la mairie. Il est donc naturel de structurer le catalogue indicatif selon les catégories courantes de l'action municipale.

Pour éviter la fraude, la mairie fait vérifier la réalité de la contribution qu'elle reconnaît par la remise de joussemets soit par ses propres services soit en déléguant cette tâche à des associations, voire à des entreprises à but lucratif dont elle a reconnu auparavant l'utilité publique.

enfance:

garde bénévole à domicile d'enfants contagieux déclarées par les crèches

enseignement:

aide bénévole dite 'au devoir' déclarée par les associations adhoc reconnues

personnes âgées:

visites bénévoles aux pensionnaires des EHPAD déclarées par les EHPAD
service rendu par un étudiant à une personne âgée en échange d'une chambre à son domicile
déclaré par une association adhoc reconnue

emploi:

embauche par un artisan ou un commerçant de ses dix premiers salariés en CDI
déclarée par Pôle Emploi
si cette embauche ne bénéficie pas par ailleurs d'une aide financière
prise d'un emploi à temps partiel en-dessous de ses qualifications par un chômeur
déclaré par Pôle Emploi ou l'APEC
en lien avec un accompagnement de sa recherche d'emploi (cf ci-dessous)

formation permanente:

santé:

participation à une activité physique régulière suggérée par un médecin
déclarée par les associations et entreprises reconnues
voir par exemple les clubs de sport, les salles de gymnastiques, les piscines

logement:

participation bénévole à une association de rénovation de l'habitat
déclarée par les associations et entreprises adhoc reconnues
voir par exemple l'activité des Compagnons Bâisseurs
location d'une chambre à son domicile par une personne âgée à un étudiant en échange de services
déclarée par une association adhoc reconnue

environnement (propreté...)

participation bénévole à la propreté d'une partie de la voie publique
organisée par la mairie (berges, chemins de randonnée...)
déclarée par des associations adhoc reconnues (commerçants, syndicats de copropriété...)
installation d'un équipement réduisant la production locale de CO2
déclarée au service approprié de la mairie
si cette installation ne bénéficie pas par ailleurs d'une aide financière
par exemple une pompe à chaleur sans chauffe-eau associé
collecte bénévole de déchets auprès des personnes ayant des difficultés à se rendre en déchetterie
déclarée par les déchetteries municipales

transports:

covoiturage des employés déclaré par l'employeur concerné

sports:

création et animation d'une association reconnue par la mairie
par exemple un club de cyclistes amateurs
bénévolat déclaré par l'association responsable
par exemple entraîneur ou arbitre de football à titre bénévole

culture:

création et animation d'une association reconnue par la mairie
par exemple une chorale, une harmonie, une troupe de danse ou de théâtre amateur

tourisme:

participation bénévole comme guide à des visites programmées par le syndicat d'initiative
en français
en limousin (occitan)
dans des langues étrangères reconnues parlées par les touristes et les migrants

intégration:

participation effective et suivie à un cours de français pour étrangers
participation bénévole à l'organisation d'un cours de français pour étrangers
toutes deux déclarées par une association adhoc reconnue
activité bénévole comme référent d'immeuble de type 'voisin malin'
déclarée par l'association responsable
voir par exemple l'activité de VoisinMalin

sécurité:

participation coopérative à une opération de contrôle dont le résultat s'avère négatif
déclarée par l'agent de police dirigeant l'opération concernée

Reprise de joussemets au niveau local

L'action d'une commune se manifeste aussi par la mise à disposition de ses résidents d'un certain nombre de services, soit gratuits, soit payants.

Quelles qu'en soient les modalités par ailleurs, l'accès à ces services présente un coût non marchand à leurs utilisateurs, en général sous la forme du trajet à effectuer et de l'attente à subir. La mairie a le pouvoir de diminuer ces coûts induits contre un versement périodique de joussemets et de reconnaître ainsi publiquement la solidarité des résidents qui peuvent en faire état grâce à leur avoir en joussemets.

De plus tout service municipal offre la possibilité de discriminer selon des critères non marchands entre ceux qui s'en prévalent. Là encore, la commune a le pouvoir de reconnaître publiquement la solidarité des résidents.

accès prioritaire aux services existants:

place de stationnement prioritaire près des lieux de délivrance de services
sur le modèle des places réservées aux handicapés

file d'attente prioritaire pour obtenir un service
sur le modèle adopté par l'industrie des transport,
portillon réservés aux abonnés Navigo de la RATP, queue SkyPriority d'Air France

accès prioritaire à un service de disponibilité limitée
crèche, logement aidé, EHPAD...

accès exclusif à de nouveaux services ou dignités:

accès à un agent destiné à faciliter les démarches de recherche d'emploi
chargé de trouver des emplois de même niveau et d'organiser les démarches d'un chômeur
en lien avec la prise d'un emploi à temps partiel en-dessous de ses qualifications (cf ci-dessus)

places d'honneur réservées dans les théâtres et stades municipaux

badge ou autre signe distinctif discret mais visible